

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-531
Devis Date	26 février 2025
Valable jusqu'à	26 février 2025
Total	7 300,00 €

A l'attention de

Rabia ZOUBIR
Zoubir.rabia@live.fr

Vous trouverez les photos de vos villas aux Maldives [via ce lien](#) et [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels VELIGANDU MALDIVES RESORT ISLAND 2 nuits villa ocean avec piscine privée + 3 nuits villa plage avec jacuzzi All inclusive + transferts en speedboat inclus 24 au 29 avril 2025 2 adultes	5 485,00 €	5 485,00 €
1	Vols A/R EMIRATES Départ de Paris le 23 avril 2025 à 15h35, arrivée le 24 avril 2025 à 07h40 aux Maldives (escale 2h10 à Dubai), Départ des Maldives le 29 avril 2025 à 18h25, arrivée le 29 avril 2025 à 21h25 à Dubai (vol direct) Retour le 3 mai 2025 depuis Dubai à 14h40, arrivée à Paris le 3 mai 2025 à 20h00 (vol direct).	1 815,00 €	1 815,00 €

Sous Total	7 300,00 €
Tax	0,00 €
Total	7 300,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
